

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 13 juin à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 06 juin 2019

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	23	1	2	7

Pour	Contre	Abstention
24	0	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, FAYE Jean Pierre, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, ROGER Edouard, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles

Suppléants avec voix délibérative : TESSIER Marie Claude

Membres ayant donné pouvoir : DEVAUX Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : BODIN Pascal, GANE Isabelle

Absents : CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, DOLLEY Alain, DUPUY Nathalie, LEFEBVRE Frankie, MENUCELLI Thierry, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie

DELIBERATION

Délibération n° 53-2019 : Information sur les délibérations prises en bureau

Vu la délibération en date du 24 avril 2014 autorisant des délégations au Bureau Communautaire ;

Dans le cadre de ces délégations, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la décision de Bureau en date du 25 avril 2019.

1- Extrait conforme de la délibération 43-2019 :

« Considérant que la Communauté de Communes des Portes de Vassivière exerce la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » et qu'à ce titre, elle gère la halle des sports et son annexe à Eymoutiers.

Vu la délibération du 09 février 2005 fixant les tarifs pour la halle des sports,

L'équipement complémentaire à la halle des sports destiné aux associations sportives étant terminé, il conviendrait d'en fixer les tarifs et de modifier les tarifs existants pour la halle des sports

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20190613-DEL-53-2019-DE
Date de télétransmission : 17/06/2019
Date de réception préfecture : 17/06/2019

Monsieur le Président propose aux membres du bureau la grille tarifaire suivante :

Halle des Sports Jean Fraisseix	Journée	Chauffage	Forfait Caution salle	Forfait Caution Ménage
Utilisation hebdomadaire par une association sportive de la Communauté de Communes, suivant planning fixé en septembre	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Association sportive de la CCPV (manifestation à caractère non commercial)	gratuit	gratuit	100 €	50 €
Association de la CCPV (manifestation à caractère commercial)	250 €	30 € / jour	100 €	50 €

Annexe Halle des Sports	Journée	Chauffage	Forfait Caution salle	Forfait Caution Ménage
Utilisation hebdomadaire par une association sportive de la CCPV, suivant planning fixé en septembre	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Associations CCPV à vocation sportive	gratuit	30 € / jour	100 €	50 €
Associations CCPV autre vocation	200 €	30 € / jour	100 €	50 €
Assemblée générale association CCPV à vocation sportive	gratuit	0 €	100 €	50 €
Assemblée générale Fédération sportive	gratuit	0 €	100 €	50 €

Il précise que toute utilisation donne lieu à la signature d'une convention et qu'il prendra par arrêté le règlement intérieur.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- FIXER les tarifs pour la Halle des Sports Jean Fraisseix et son annexe comme présenté dans le tableau ci-dessus,
- DIRE que ces tarifs seront applicables au 1er mai 2019,
- AUTORISER le Président à fixer de gré à gré le tarif à la journée avec l'occupant pour les situations n'entrant pas dans le tableau supra »

2 - Extrait de la délibération 44-2019 :

« Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau Communautaire que dans le cadre de la construction d'un équipement d'accueil destiné aux associations sportives, le contrat de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement CABINET D'ARCHITECTURE VERONIQUE SCELLES - SARL JEAN PAUL DELOMENIE – BUREAU D'ETUDES CABROL-BEOULLE – SARL CITE 4 pour un montant de 55 854 € HT soit un taux d'honoraires à hauteur de 9 %.

Monsieur le Président vous précise qu'il est nécessaire de signer un avenant suite à un retard sur le déroulement du chantier.

Monsieur le Président vous présente les modifications :

Montant HT du marché	55 854 €
Avenant n° 1 : Honoraires supplémentaires pour l'architecte Mme Scelles	+ 1 560 €
TOTAL HT DU MARCHE MODIFIE	57 414 €

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20190613-DEL-53-2019-DE
Date de télétransmission : 17/06/2019
Date de réception préfecture : 17/06/2019

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 désigné ci-dessus, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution. »

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- DE PRENDRE ACTE de ces deux décisions du Bureau.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 17 juin 2019

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le : - 9 JUIL. 2019
Publié le : - 9 JUIL. 2019

Le Président

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
8, rue de la Collégiale
87420 EYMOUTIERS

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20190613-DEL-53-2019-DE
Date de télétransmission : 17/06/2019
Date de réception préfecture : 17/06/2019

ETOS JUL 2 -
ETOS JUL 2 -

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20190613-DEL-53-2019-DE
Date de télétransmission : 17/06/2019
Date de réception préfecture : 17/06/2019